

PROCES-VERBAL

COMITE SYNDICAL

DU 02/04/2025

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 12/03/2025,
2. Approbation du Compte Financier Unique 2024,
3. Affectation des résultats 2024,
4. Budget Primitif 2025.

Questions diverses

Siège Social
Mairie d'Ennezat

Bureaux Administratifs
☒ Centre d'Exploitation
108 rue des Fours à Chaux
63350 Joze

☎ 04 73 70 74 30
✉ : administratif@siaep-
plainederiom.fr

Siret : 200 074 011 00020

Le comité syndical s'est réuni le mercredi 2 avril 2025 à 18h, à Ennezat.

Etaient présents : André SOLVIGNON, Pascale PINEAU, Bernard CATHALAN, François MOULIN, Philippe SAVY, Roland MARTIN, Bernard COTTIER, Philippe EYMIN, Philippe ROCHE, Jean-Jacques MATHILLON, Sandrine COUTURAT, Jacques POTIGNAT, Pierre BLANCHER, Corinne BOIS, Christian CHAVAROUX, Christophe LE FLOC'H, Roland GENESTIER, Daniel LABBE, Jean-Paul POTHIER, Gilles DOLAT, Didier IMBERT, Didier BARBIER, Pierre BOUTET, Bruno CORBIN, Eugène CHASSAGNE, Luis CRESPO, Raphael ROUSSY, Jean-José GALINDO, Pascal MIGNOTTE, Gérard DUBOIS, David ARNAUD, Thierry BAILLARGEAT, Antonio MARQUES, Didier MICHEL.

Etaient absents : François CARMIER, Julie MESPLES, Pascal GAMBIN, Michel CLIQUE, Mickaël CHABERT, Julien GREPT, Régine GANOT, Slimeine SAIDI, Hugues MOJAL, Nathalie ABELARD, Aurélien PINHEIRO, Patricia MEKADEM, Pierre Franck PAPPALARDO, Pierre REVILLIER, Jean-Louis MEDYNSKA, Julien SALGUES.

Etaient excusés : Frédéric BERGER, David GAYET, Nathalie ROBIN, Patrice LAFAYE, Roland GRANJEAN, Lionel DESSENDIER.

Titulaires remplacés : David GAYET remplacé par Sandrine COUTURAT, Nathalie ROBIN remplacée par Pierre BLANCHER.

Avaient donné procuration : Patrice LAFAYE à Daniel LABBE, Hugues MOJAL à Jean-Paul POTHIER.

Etaient invités : Fabienne MAYET (Responsable du service eau potable SEMERAP, Yves LIGIER (Président d'honneur), Jean-Claude SAUVAT (chargé de mission SPR), Elisabeth BOISSON (Responsable Administrative SPR).

Invités excusés : Jean-Luc ABELARD (Directeur SEMERAP).

L'appel fait et le quorum atteint, le Président ouvre la séance et remercie les personnes présentes d'avoir bien voulu répondre à sa convocation.

Nombre de présents : 34

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix (présents + pouvoirs) : 36

Il a ensuite été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance parmi les membres du Conseil. **Mme Pascale PINEAU**, représentant la commune de Beauregard-Vendon, est désignée pour remplir cette fonction.

M. le Président remercie l'ensemble des membres présents, ainsi que la commune d'Ennezat pour le prêt de la salle à titre gracieux.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité du 12/03/2025

Le procès-verbal de la séance du 12 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du Compte Financier Unique 2024

Rapporteurs : Pierre BOUTET et Elisabeth BOISSON (Responsable Administrative)

Expose :

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion.

Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Présentation de l'exécution budgétaire de l'année 2024

2.1 - Section de fonctionnement

2.1.1 - *Dépenses de fonctionnement*

Les dépenses totales de la section de fonctionnement réalisées en 2024 s'élèvent à 927 727.94 €, en 2023, elles étaient de 784 380.19 €, soit une augmentation de 18.28 %.

Les charges à caractère général s'élèvent à 44 859.04 €, soit 4.84 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel, d'un montant de 100 796.73 €, représentent 10.86 % des dépenses.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 442 533.81 € (augmentation de 24.09 % par rapport à 2023).

Le chapitre 65 d'un montant total de 233 661.44 €, comprenant entre autres les frais d'hébergement des données et des logiciels (12 610.42 €), les indemnités des élus (18 415.92 €) et le reversement au SMUERR (201 003.01 €).

Les charges financières sont de 105 876.92 € (pour mémoire 2023 = 34 169.87 €). Cette évolution prend en compte les intérêts de préfinancement d'une partie (2 M€) du nouvel emprunt réalisé auprès de la Banque des Territoires).

2.1.2 - *Recettes de fonctionnement*

Les recettes de fonctionnement enregistrées en 2024, s'élèvent à 2 417 399.46 €.

Elles comprennent :

- Les résultats antérieurs reportés pour 148 501.73 €,
- Le reversement des ventes d'eau et de la part abonnement pour 2 039 369.01 €,
- Le loyer de l'entreprise SEMERAP (45 124.61 €),
- Les amortissements des subventions (173 632 €),
- Des produits divers pour 10 772.11 €.

2.1.3 - *Vue synthétique de la section de fonctionnement*

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Ch	Libellé	Budget	Réalisé
011	Charges à caractère général	138 000.00	44 859.04
012	Charges de personnel et frais assimilés	103 000.00	100 796.73
65	Charges de gestion courante	242 600.00	233 661.44
66	Charges financières	116 000.00	105 876.92
67	Charges exceptionnelles	247 360.00	-
022	Dépenses imprévues	40 000.00	-
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	886 960.00	485 194.13
023	Virement à la section d'investissement	1 200 000.00	-
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	443 000.00	442 533.81
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	1 643 000.00	442 533.81
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 529 960.00	927 727.94

Recettes de fonctionnement

	Libellé	Budget	Réalisé
70	Produits des services, du domaine et ventes...	2 153 700.00	2 039 369.01
75	Autres produits de gestion courante	53 758.27	55 896.72
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	2 207 458.27	2 095 265.73
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	174 000.00	173 632.00
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	174 000.00	173 632.00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023	2 381 458.27	2 268 897.73
002	Résultat reporté	148 501.73	148 501.73
	TOTAL DES RECETTES AVEC RESULTAT REPORTÉ	2 529 960.00	2 417 399.46

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024	1 341 169.79
--	---------------------

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	1 489 671.52
--	---------------------

2.2 - Section d'investissement

2.2.1 - Dépenses d'investissement

En 2024, les dépenses d'investissement s'élèvent à 7 014 595.75 € et se répartissent comme suit :

- 144 565.71 € pour le remboursement de la dette en capital,
- 173 632 € d'amortissement des subventions d'investissement,
- 89 394.31 € écritures de contrepassation des avances versées,
- 21 703.25 € pour la mise à jour du logiciel Topkapi,

- Les travaux :

Travaux SEMERAP sur les réseaux (extensions, branchements)	69 871.15 €
Travaux hors marchés (ROBINET, SNCF)	49 210.68 €
Pompe n° 2 du puits n° 7 de Limons	18 975.53
Partiteur de Villeneuve (MOE, bornage, débitmètre)	26 603.81 €
Travaux étanchéité des réservoirs Prompsat et St-Sylvestre (ETANDEX + MOE)	147 747.35 €
Travaux hydrauliques des réservoirs Prompsat et St-Sylvestre (SEMERAP)	65 667.55 €
Réservoir d'Enval – Construction d'une seconde cuve et réhabilitation de l'ancienne	939 970.66 €
Programme annuel 2022	231 817.90 €
Programme annuel 2023	1 381 854.26 €
Programme annuel 2024	744 353.60 €
Programme Grands Travaux 2023	1 121 769.42 €
Programme Grands Travaux 2024	1 781 756.17 €
AMO, annonce nouvel accord-cadre	5 702.40 €
Total	6 585 300.48 €

Des prévisions inscrites sur le budget 2024 ont été reportées en 2025 pour une somme de 2 330 200 € en dépenses et 225 000 € en recettes. Il s'agit des opérations suivantes :

RAR Dépenses d'investissement :

- Etude d'interconnexion :	26 000 €
- Travaux SEMERAP (extensions, purge, data logger, pompe Limons) :	49 000 €
- Construction du réservoir d'Enval et réhabilitation de l'ancienne cuve :	205 000 €
- Programme annuel des travaux 2024 :	1 215 000 €
- Programme annuel des grands travaux 2024 :	85 000 €
- Programme annuel des grands travaux 2025 (MOE) :	125 000 €
- Partiteur de Villeneuve (MOE + AMO) :	606 000 €
- AMO (EGIS - FG Consultants), divers :	19 200 €

RAR Recettes d'investissement :

- Subvention Départementale programme 2024 :	225 000 €
--	-----------

2.2.2 - Recettes d'investissement

En 2024, elles ont été enregistrées à hauteur de 9 643 189.89 € et se décomposent comme suit :

- Un résultat reporté des exercices antérieurs de 4 254 108.28 €,
- Les amortissements des immobilisations : 442 533.81 €,
- Des écritures de contrepassation des avances versées pour 89 394.31 €,
- Le FCTVA perçu sur les dépenses d'investissement réalisées en 2022 : 482 153.49 €,
- Une mise en réserve de 1 600 000 €,
- Les subventions départementales pour les programmes de travaux 2023 et 2024 : 275 000 €,
- Un emprunt de 2 500 000 € (déblocage de la seconde partie de l'emprunt de 4 500 000 € réservé aux grands travaux).

2-2-3. Vue synthétique de la section d'investissement

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Art.	Libellé	Budget	Réalisé
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	47 800.00	21 703.25
-	Immobilisations corporelles	819 200.00	164 661.17
23	Immobilisations en cours	9 793 509.00	6 420 639.31
	Total des dépenses d'équipement	10 660 509.00	6 607 003.73
16	Emprunts et dettes assimilées	144 600.00	144 565.71
26	Participations et créances rattachées à des particip.		
020	Dépenses imprévues	-	-
	Total des dépenses financières	144 600.00	144 565.71
	Total des dépenses réelles	10 805 109.00	6 751 569.44
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	174 000.00	173 632.00
041	Opérations patrimoniales	200 000.00	89 394.31
	Total des dépenses d'ordre	374 000.00	263 026.31
001	Solde d'exécution négatif reporté		
	TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT	11 179 109.00	7 014 595.75

Recettes d'investissement

Art.	Libellé	Budget	Réalisé
13	Subventions d'investissement	500 000.00	275 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500 000.00	2 500 000.00
	Total des recettes d'équipement	3 000 000.00	2 775 000.00
10222	FCTVA	482 000.72	482 153.49
1068	Excédents de fonct. capitalisés	1 600 000.00	1 600 000.00
	Total des recettes financières	2 082 000.72	2 082 153.49
45	Total des opérations pour le compte de tiers	-	-
	Total des recettes réelles	5 082 000.72	4 857 153.49
021	Virement de la section de fonctionnement	1 200 000.00	-
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	443 000.00	442 533.81
041	Opérations patrimoniales	200 000.00	89 394.31
	Total des recettes d'ordre	1 843 000.00	531 928.12
	TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT 2023	6 925 000.72	5 389 081.61
001	Solde d'exécution positif reporté	4 254 108.28	4 254 108.28
	TOTAL DES RECETTES AVEC RESULTAT REPORTE	11 179 109.00	9 643 189.89

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024	-1 625 514.14
---------------------------------------	----------------------

RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE	2 628 594.14
---	---------------------

2.3 - Synthèse des opérations comptables enregistrées en 2024

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		148 501.73		4 254 108.28		4 402 610.01
Opérations de l'exercice	927 727.94	2 268 897.73	7 014 595.75	5 389 081.61	7 942 323.69	7 657 979.34
TOTAUX	927 727.94	2 417 399.46	7 014 595.75	9 643 189.89	7 942 323.69	12 060 589.35
Résultat de clôture		1 489 671.52		2 628 594.14		4 118 265.66
Restes à réaliser			2 105 200.00		2 105 200.00	
TOTAUX CUMULES	927 727.94	2 417 399.46	9 119 795.75	9 643 189.89	10 047 523.69	12 060 589.35
RESULTATS DEFINITIFS		1 489 671.52		523 394.14		2 013 065.66

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Président quitte la séance pour le vote du Compte Financier Unique 2024 et laisse la présidence à Monsieur Jean-Paul POTHIER, doyen d'âge.

Décision :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 ;
- ✓ RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser : 2 330 200 € en dépenses et 225 000 € en recettes ;
- ✓ VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3 Affectation des résultats 2024

Rapporteurs : Pierre BOUTET et Elisabeth BOISSON (Responsable Administrative)

Exposé :

Après l'approbation du Compte Financier Unique 2024, il convient de procéder à l'affectation des résultats.

Considérant que les résultats issus du Compte Financier Unique 2024 sont les suivants :

Excédent d'investissement reporté exercices antérieurs R002	4 254 108.28 €
ou Déficit d'investissement reporté exercices antérieurs D001	0.00 €
Excédent d'investissement exercice 2024	-1 625 514.14 €
ou Déficit d'investissement exercice 2024	
Total Excédent d'investissement R001	2 628 594.14 €
Ou Total Déficit d'investissement D001	0.00 €

Excédent de fonctionnement reporté (compte 110)	148 501.73 €
Ou Déficit de fonctionnement reporté (compte 119)	0.00 €
Excédent de fonctionnement exercice 2024	1 341 169.79 €
ou Déficit de fonctionnement exercice 2024	0.00 €
Total Excédent de fonctionnement R002	1 489 671.52 €
Ou Total Déficit de fonctionnement D002	0.00 €

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2024 s'établissent ainsi :

Recettes d'investissement reportées	2 628 594.14 €
Dépenses d'investissement reportées	0.00 €
Restes à réaliser en recette	225 000.00 €
Restes à réaliser en dépense	2 330 200.00 €
Solde	523 394.14 €
Besoin de financement SI = titre au 1068	
Equilibre section d'investissement	
Nouveau besoin de financement pour équilibre SI = Titre au 1068	600 000.00 €

L'affectation de résultat est proposée comme suit :

Affectation à la section d'investissement (article 1068) dans la limite de l'excédent	600 000.00 €
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes) de la SF	889 671.52 €
Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses) de la SF	0.00 €
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes) de la SI	2 628 594.14 €
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses) de la SI	0.00 €

Décision :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ DECIDE de l'affectation des résultats, tel que proposé ci-dessus.

4 Vote du Budget Primitif 2025

Rapporteurs : Pierre BOUTET et Elisabeth BOISSON (Responsable Administrative)

Expose :

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget principal,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2025 :

4.1 - Section de fonctionnement

4.1.1 - *Dépenses de fonctionnement*

Les dépenses totales de la section de fonctionnement de 2025 sont estimées à 4 043 786 €. Elles se décomposent comme suit :

- Les charges à caractère général : 100 000 €

Elles concernent le fonctionnement courant du syndicat, avec entre autres, les achats d'eau auprès du SBL, les achats fournitures diverses, les travaux de reprise de branchement réalisés par SEMERAP, la maintenance des logiciels, les primes d'assurances, le reversement de la part SEMERAP sur les ventes d'eau, les frais d'affranchissement, la taxe foncière.

- Les charges de personnel : 144 000 €

Celles-ci retracent les salaires et charges de l'agent du service administratif à temps plein et du chargé de mission technique employé sur la base de 65 heures mensuelles. Elles intègrent également les charges salariales du futur responsable technique à compter du 1^{er} juillet 2025.

- Les dépenses imprévues : 40 000 € (dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section).
- Le virement à la section d'investissement : 1 200 000 €.
- Les dotations aux amortissements : 500 000 €.
- Les autres charges de gestion courante : 236 300 €

Ces dépenses regroupent les indemnités versées aux élus, les frais d'hébergement des logiciels, la participation au SMUERR.

- Les charges financières correspondantes aux intérêts des emprunts : 166 000 €.
- Les charges exceptionnelles : 1 657 486 € inscrits : 812 400 € concernant le reversement de la TVA sur les encaissements 2023 et 2024 ; 845 086 € pour l'équilibre et une mise en réserve de fonctionnement.

4.1.2 - *Recettes de fonctionnement*

Les recettes de fonctionnement sont estimées avec prudence à 4 043 786 €.

Elles comprennent :

- Les résultats antérieurs reportés pour 889 671.52 €,
- Les ventes d'eau pour 2 105 000 € (estimation de 1 400 000 m³ à 0.86277 €, 15 860 abonnements à 40 €, 1 400 000 m³ à 0.1598 € de redevance de protection des captages, les ventes d'eau à RLV et Sioule et Morge),
- Le loyer de l'entreprise SEMERAP (45 000 €) et des recettes exceptionnelles de 821 715 € pour la régularisation de la TVA des années 2023 et 2024,
- Les amortissements des subventions (176 500 €) et la régularisation de la TVA sur les dotations aux amortissements des années antérieures (5 900 €).

4.1.3 - *Vue synthétique de la section de fonctionnement*

Dépenses de fonctionnement

ARTICLE	LIBELLE	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
002	Résultat reporté ou anticipé	-		
011	Charges à caractère général	138 000.00	44 859.04	100 000.00
605	Achats d'eau	1 000.00	18.90	14 500.00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	500.00		1 000.00
6064	Fournitures administratives	2 000.00		2 000.00
6125	Crédit-bail immobilier			5 000.00
61521	Bâtiments publics	1 000.00		1 000.00
61523	Réseaux	50 000.00	12 079.20	25 000.00
61528	Autres			7 000.00
6156	Maintenance	2 500.00	1 269.28	1 500.00
6161	Primes d'assurance multi-risques	5 200.00	5 147.44	5 500.00
618	Divers	500.00		500.00
6226	Honoraires	30 000.00	2 400.00	5 000.00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000.00		7 400.00
6228	Divers	10 000.00	9 039.61	2 500.00
6231	Annonces et insertions	1 000.00		500.00
6237	Publications	1 000.00		1 000.00
6238	Divers	500.00		500.00
6251	Voyages et déplacements	4 000.00	3 294.13	4 000.00
6257	Réceptions	8 000.00	5 835.88	8 000.00
6261	Frais d'affranchissement	100.00		100.00
6262	Frais de télécommunications	700.00	717.60	800.00
62878	Remboursement de frais à des tiers	-		1 200.00
63512	Taxes foncières	10 000.00	5 057.00	6 000.00
63712	Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable			-
012	Charges de personnel et frais assimilés	103 000.00	100 796.73	144 000.00
6336	Cotizat° centres de gestion de la FPT & C.N.F.P.T.	1 500.00	826.42	2 200.00
6411	Salaires, appointements, commissions de base	52 000.00	50 757.76	78 000.00
6413	Primes et gratifications	23 000.00	22 313.14	22 000.00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	12 000.00	11 099.70	20 000.00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	10 000.00	10 816.76	16 000.00
6458	Autres charges sociales	-	1 529.00	450.00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	250.00	217.00	500.00
6475	Médecine du travail, pharmacie	250.00	220.00	350.00
6478	Autres charges sociales diverses	4 000.00	3 016.95	4 500.00
022	Dépenses imprévues	40 000.00		40 000.00
023	Virement à la section d'investissement	1 200 000.00		1 200 000.00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	443 000.00	442 533.81	500 000.00
6811	Dotat° aux amort. des immo. incorporelles et corporelles	443 000.00	442 533.81	500 000.00
65	Autres charges de gestion courante	242 600.00	233 661.44	236 300.00
6512	Redevances / conces., brevets, licenc., procédés, logiciels, droits et val. simi	12 500.00	12 610.42	16 300.00
6518	Autres	1 100.00	1 129.20	1 000.00
6531	Indemnités	18 000.00	17 673.60	18 000.00
6533	Cotisations de retraite	1 000.00	742.32	1 000.00
658	Charges diverses de la gestion courante	210 000.00	201 505.90	200 000.00
66	Charges financières	116 000.00	105 876.92	166 000.00
66111	Intérêts des emprunts et dettes	116 229.77	87 955.82	151 435.70
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	- 229.77	17 921.10	14 564.30
67	Charges exceptionnelles	247 360.00	-	1 657 486.00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-	-	812 400.00
678	Autres charges exceptionnelles	247 360.00	-	845 086.00
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et pro			
TOTAL	DEPENSES D'EXPLOITATION	2 529 960.00	927 727.94	4 043 786.00

Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
002	002	Résultat reporté ou anticipé	148 501.73	148 501.73	889 671.52
013	013	Atténuations de charges			
042	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	174 000.00	173 632.00	182 400.00
	777	Quote-part des subvent ^o d'invest. virée au résult. de l'exercice	174 000.00	173 632.00	176 500.00
	7811	Reprises sur amort. des immobilisations incorporelles et corporelles			5 900.00
70	70	Produits des services, du domaine et ventes divers	2 153 700.00	2 039 369.01	2 105 000.00
	70111	Ventes d'eau aux abonnés	1 885 000.00	1 781 904.13	1 842 000.00
	70118	Autres ventes d'eau	37 000.00	37 819.85	40 000.00
	70128	Autres taxes et redevances	231 700.00	219 645.03	223 000.00
74	74	Subventions d'exploitation			
75	75	Autres produits de gestion courante	53 758.27	55 896.72	44 999.48
	752	Revenus des immeubles non affectés à des activ. profess.	43 000.00	45 124.61	44 999.48
	7581	ECTVA	2 100.00	2 111.71	-
	7588	Autres	8 658.27	8 660.40	-
76	76	Produits financiers	-		
	7688	Autres produits financiers	-		
77	77	Produits exceptionnels			821 715.00
	771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			812 400.00
	773	Mandats annulés (sur exercices ant.) ou atteints par la déchéance quadriennale			9 315.00
TOTAL		RECETTES D'EXPLOITATION	2 529 960.00	2 417 399.46	4 043 786.00

4.2 - Section d'investissement**4.2.1 - Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement de l'année 2025 vont s'élever à 7 630 594 € et comprennent :

- Les crédits reportés pour 2 330 200 € qui concernent plusieurs opérations,
- L'amortissement des subventions : 176 500 € et la régularisation de la TVA sur les dotations antérieures pour 5 900 €,
- Des écritures de transfert des opérations patrimoniales : 200 000 €,
- Le remboursement en capital de la dette : 203 200 €,
- L'acquisition de parcelles (Enval, Champ captant, Villeneuve-les-Cerfs) : 20 000 €,
- Les travaux d'extension et d'amélioration des réseaux réalisés par SEMERAP (64 000 €) et réfection du réseau du Centre Hospitalier Etienne Clémentel (76 200 €),
- Les programmes de travaux :
 - Programme 2025 : 1 463 000 €
 - Programme des grands travaux 2025 : 1 720 000 €
 - Autres travaux SEMERAP, équilibre, divers

4.2.2 - Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont estimées à 7 630 594 € et se décomposent comme suit :

- Les crédits reportés pour 225 000 € (subvention Départementale programme 2024),
- Résultats antérieurs reportés (2 628 594.14 €),
- Virement de la section de fonctionnement : 1 200 000 €,
- Amortissements des immobilisations (500 000 €),
- Ecritures de transfert des opérations patrimoniales (200 000 €),
- Mise en réserve : 600 000 €,
- Subvention départementale pour 300 000 € concernant le programme des travaux 2025,
- Remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement des années 2023 et 2024 : 1 977 000 €.

4.2.3 - Vue synthétique de la section d'investissement

Dépenses d'investissement

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	BP 2024	Réalisé 2024	RAR 2024	BP 2025
001		Résultat reporté ou anticipé				
040		Opérations d'ordre de transferts entre sections	174 000.00	173 632.00	-	182 400.00
	139	Amortissement des subventions	174 000.00	173 632.00		176 500.00
	2805	Concessions et droits simil., brevets, licences, logiciels, droits et val. Simil				200.00
	28153	Installations à caractère spécifique				4 650.00
	28156	Matériel spécifique d'exploitation				1 050.00
041		Opérations patrimoniales	200 000.00	89 394.31	-	200 000.00
	2315	Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	200 000.00	89 394.31		200 000.00
10		Dotations, fonds divers et réserves				
16		Emprunts et dettes assimilées	144 600.00	144 565.71	-	203 200.00
	1641	Emprunts en euros	144 600.00	144 565.71		203 200.00
18		Compte de liaison : affectation				
20		Immobilisations incorporelles	47 800.00	21 703.25	26 000.00	-
	2031	Frais d'études	26 000.00		26 000.00	
	2051	Concessions et droits similaires	-			
	2088	Autres immobilisations incorporelles	21 800.00	21 703.25		
21		Immobilisations corporelles	727 200.00	164 661.17	655 000.00	160 200.00
	2111	Terrains nus	10 000.00			20 000.00
	215311	Réseaux d'adduction d'eau	156 200.00	119 081.83	4 700.00	140 200.00
	21561	Services de distribution d'eau	561 000.00	45 579.34	650 300.00	
22		Immobilisations reçues en affectation				
23		Immobilisations en cours	6 085 509.00	6 420 639.31	1 649 200.00	4 554 594.00
	2313	Immo. corporelles en cours - Constructions	235 700.00	1 087 718.01	205 000.00	
		Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	5 849 809.00	5 243 224.74	1 444 200.00	4 354 594.00
		- Aménagement Confluent Dore Allier	284 640.00			
		- Travaux étanchéité réservoirs (2313)		147 747.35		
		- Travaux hydraulique réservoirs		65 667.55		
		- Programme 2022		231 817.90		
		- Programme 2023		1 351 469.53		
		- Programme 2024	2 334 000.00	685 041.77	1 215 000.00	
		- Programme 2025				1 463 000.00
		- Programme Grands travaux 2023		1 121 769.42		
		- Programme Grands travaux 2024	2 400 000.00	1 781 756.17	85 000.00	
		- Programme Grands travaux 2025			125 000.00	1 720 000.00
		- Devis SEMERAP	80 000.00			64 000.00
		- Travaux autres	751 169.00	612.00	14 200.00	1 107 594.00
		- AMO		5 090.40	5 000.00	
	238	Avances versées sur commandes d'immo. corporelles		89 696.56		200 000.00
26		Participations et créances rattachées à des partic	-			
	261	Titres de participation	-			-
TOTAL		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 379 109.00	7 014 595.75	2 330 200.00	5 300 394.00
		TOTAL + RAR	11 179 109.00		7 630 594.00	

Recettes d'investissement

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	BP 2024	Réalisé 2024	RAR 2024	BP 2025
001		Résultat reporté ou anticipé	4 254 108.28	4 254 108.28		2 628 594.14
021		Virement de la section d'exploitation	1 200 000.00			1 200 000.00
040		Opérations d'ordre de transferts entre sections	443 000.00	442 533.81	-	500 000.00
	28031	Frais d'études	21 700.00	21 666.00		22 000.00
	2805	Concessions et droits simul., brevets, licences, logiciels, droits et val. Simul	1 100.00	1 074.00		800.00
	28058	Autres immobilisations incorporelles	40 900.00	40 853.00		45 000.00
	28135	Bâtiments d'exploitation	7 000.00	7 205.47		8 000.00
	28153	Installations à caractère spécifique	211 000.00	210 938.72		258 900.00
	28156	Matériel spécifique d'exploitation	161 000.00	160 510.62		165 000.00
	28183	Matériel de bureau et matériel informatique	300.00	286.00		300.00
041		Opérations patrimoniales	200 000.00	89 394.31	-	200 000.00
	238	Avances versées sur commandes d'immo. corporelles	200 000.00	89 394.31		200 000.00
010		Dotations, fonds divers et réserves	2 082 000.72	2 082 153.49	-	600 000.00
	10222	F.C.T.V.A.	482 000.72	482 153.49		-
	1068	Autres réserves	1 600 000.00	1 600 000.00		600 000.00
013		Subventions d'investissement	500 000.00	275 000.00	225 000.00	300 000.00
	13111	Agence de l'eau				
	1313	Subv. équipmt - Départements	500 000.00	275 000.00	225 000.00	300 000.00
	1318	Subv. équipmt - Autres organismes				
016		Emprunts et dettes assimilées	2 500 000.00	2 500 000.00	-	-
	1641	Emprunts en euros	2 500 000.00	2 500 000.00		
20		Immobilisations incorporelles				3 950.00
	2051	Concessions et droits similaires				350.00
	2088	Autres immobilisations incorporelles				3 600.00
21		Immobilisations corporelles				752 800.00
	21351	Bâtiments d'exploitation				1 300.00
	21531	Réseaux d'adduction d'eau				715 900.00
	21561	Services de distribution d'eau				35 600.00
23		Immobilisations en cours				1 220 249.86
	2313	Immo. corporelles en cours - Constructions				399 500.00
	2315	Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outill.				820 749.86
TOTAL		RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 179 109.00	9 643 189.89	225 000.00	7 405 594.00
		TOTAL + RAR			7 630 594.00	

4.2.4 - Endettement

L'annuité pour les années à venir s'établit comme suit (avec intérêts) :

Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Montant en €	173 170.08	232 521.53	353 871.87	379 174.13	376 949.01	374 723.89	372 498.77

On note que les annuités augmentent à partir de 2024, cela est dû au paiement des intérêts de préfinancement lors du déblocage d'une première partie de l'emprunt (2 000 000 €). La seconde partie (2 500 000 €) a été débloquée au 31/12/2024, ce qui viendra impacter le tableau ci-dessus à partir de 2025. Liste des prêts contractés et état de la dette au 01/01/2025 :

Objet	Organisme prêteur	Date acquisition	Durée	Date de fin	Montant initial	Taux	Capital restant dû au 31/12/2025
Réservoir Enval	CREDIT AGRICOLE	15/10/2015	20	15/10/2035	1 000 000.00	2.30	556 605.03
Travaux renforcement réseaux	CREDIT MUTUEL	04/07/2019	15	30/06/2034	1 500 000.00	1.30	885 671.45
GRANDS TRAVAUX	BANQUE DES TERRITOIRES	01/12/2023	60	01/01/2085	4 500 000.00	3.56	4 443 750.00
TOTAL					7 000 000.00		5 886 026.48

La capacité de désendettement : Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que le syndicat rembourse l'intégralité de sa dette s'il y consacrait la totalité de son autofinancement

disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette	2 153 689	2 015 973	1 876 015	3 733 773	6 089 207
Epargne brute	1 937 554	2 506 078	1 701 271	1 817 313	1 610 072
Durée d'extinction de la dette en années	1.1	0.8	1.1	2.1	3.8
Taux d'endettement	93%	69%	86%	166%	291%

La durée d'extinction de la dette passe de 1.1 année en 2022, à 2.1 années en 2023 avec la contraction d'une première partie de l'emprunt, puis à 3.8 années au 31 décembre 2024 avec le déblocage du solde de l'emprunt.

Ce ratio permet d'assurer sans difficulté une soutenabilité de la dette par rapport au niveau prudentiel. Celui-ci s'exprime en nombre d'années : **moins de 8 ans : zone verte** ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

Le taux d'endettement : encours de la dette / produits de fonctionnement courant. Si ce ratio est supérieur à 100%, cela signifie que l'encours total de la dette représente plus d'une année de fonctionnement.

Débat :

Monsieur BOUTET dit que la rédaction de la convention avec le syndicat de Basse Limagne pour la répartition 50/50 des frais d'entretien de la station de Limons, du réservoir des Minots et des conduites de transport est en cours. Les choses ne se passent pas très bien. Le syndicat de Basse Limagne fait du chantage. En effet, un courrier nous a été adressé en précisant que Basse Limagne ne veut plus réaliser des investissements sur les ouvrages car un projet d'interconnexion avec la CAM et le SME d'Issoire serait en-cours. Cette situation met en péril le secteur Nord du syndicat en cas de disfonctionnement des ouvrages, mais également le syndicat de Sioule et Morge. Aujourd'hui, il y a 4 groupes de pompage à la station de Limons. La pompe n° 1 est en panne et c'est elle qui fait l'objet du débat. La pompe n° 2 fonctionne mais en cas de panne la station va se retrouver à l'arrêt. La pompe n° 3 est en cours de réparation (répartition des coûts 50/50 entre les 2 syndicats) et la pompe n° 4 trop puissante apporte des problèmes de turbidité.

Monsieur BOUTET précise que l'on ne peut pas se passer de ces installations. Un projet d'interconnexion avec le syndicat de Sioule et Morge est en cours, mais pour du dépannage exclusivement. Il n'est pas envisageable de prévoir une alimentation continue. Il dit également que le chantage porterait sur la conduite d'interconnexion de 400, appartenant à Plaine de Riom mais utilisée par Basse Limagne.

Monsieur MATHILLON dit que l'on a qu'à fermer la conduite de 400 et attendre leur réaction.

Monsieur IMBERT dit qu'il faut éclaircir les choses. S'ils ne veulent plus rien faire, voir peut-être pour une cession des ouvrages leur appartenant. Monsieur SOLVIGNON demande quel serait le coût de cette cession, car les ouvrages vont devenir obsolètes dans le temps. Il faut réagir avant.

Madame BOIS pense qu'il faut déclencher une réunion pour mettre les cartes sur table.

Il est demandé s'il n'est pas possible que le syndicat assume financièrement et organise le remplacement de la pompe n° 1. Cela n'est pas possible car le syndicat n'est pas propriétaire de la station.

Monsieur IMBERT dit que Basse Limagne met la pression car le syndicat de Plaine de Riom refuse de fusionner avec eux. Il existe des conventions concernant cette conduite d'interconnexion de 400 et il faudrait peut-être porter l'affaire devant un tribunal.

Monsieur BOUTET répond qu'il vient de rédiger un nouveau courrier avec une proposition de rédaction de la convention. On va voir s'ils acceptent ou pas. En cas de refus, l'affaire sera exposée au Bureau et au Comité pour prendre des décisions.

Décision :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **D'adopter** le budget primitif pour l'exercice 2025 tel que décrit ci-dessus et résumé comme ci-contre :

Sections	Recettes	Dépenses
Exploitation	4 043 786 €	4 043 786 €
Investissements	7 630 594 €	7 630 594 €

5 QUESTIONS DIVERSES

- Programme de travaux 2024 : les derniers travaux ont été réceptionnés la semaine dernière.
- Programme des grands travaux 2025 : les travaux des 3 marchés subséquents viennent de démarrer sur la commune de Villeneuve-les-Cerfs avec l'entreprise ROBINET, la commune de St-Clément-de-Régnat avec EHTP, et la commune de St-Beauzire avec la SADE.
- Programme de travaux 2025 : une organisation est à mettre en place avec les communes de Beauregard-Vendon et Davayat car nos travaux sont liés aux travaux de voiries. En revanche, pour les autres chantiers le syndicat est libre de démarrer les travaux quand il le souhaite.
- Monsieur IMBERT évoque l'article paru ce jour sur le journal de La Montagne concernant les PVC.

Ce sujet concerne les conduites en PVC installées avant 1980. Le revêtement intérieur des conduites se dégrade et provoque un relargage d'un gaz appelé CVM. La problématique se pose principalement sur les sections importantes qui alimentent peu d'usagers car le temps de séjour de l'eau dans la conduite est trop long.

La difficulté est la connaissance des dates de pose de ces conduites PVC mais également de leur localisation. Il convient de les répertorier. Si les dates ne sont pas connues, il est préconisé par l'ARS de se positionner dans le cas le plus défavorable. Des prélèvements peuvent être mis en place pour réaliser des analyses, ainsi que des purges du réseau sur les points « noirs ».

Un fois cet inventaire réalisé, des programmes de travaux pourront être mis en place sur les points les plus critiques. Des purges automatiques peuvent également être installées mais ce n'est pas une solution durable.

- Les travaux de rénovation intérieure de l'ancienne cuve d'Enval seront réceptionnés le 18 avril. Il restera la rénovation du réservoir de Marcoin à faire mais ces travaux vont s'inscrire dans le cadre de l'interconnexion.

- Monsieur EYMIN demande s'il y a eu des perturbations sur le réseau car plusieurs personnes trouvent que l'eau sent le chlore. Il n'y a pas eu de perturbation, mais certains jours l'eau peut sentir le chlore pour des raisons inconnues, surtout le premier jet du matin par exemple. A cet effet, il convient de laisser décanter l'eau dans une carafe afin que l'odeur parte.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close. Délibéré en séance les jours, mois et an susdit.

La séance est levée à 19h30.

Compte-rendu adopté lors de la réunion du comité syndical du ... M. Juin 2025

VOTE :

POUR : 33

CONTRE : -

ABSTENTIONS : -

A Ennezat, le ... 11.06.2025

Le président,
Pierre BOUTET



Le secrétaire de séance,

